



Les opérations d'injection de liquidités de la Banque du Canada depuis août 2007 Interventions et évolution des politiques

Recommandations

1. S'assurer que le cadre opérationnel permet d'atteindre le taux directeur visé.
- 2 et 3. Faire en sorte de pouvoir mener efficacement des opérations d'injection de liquidités, même lorsque les marchés clés sont illiquides.

Interventions et évolution des politiques

- Recours aux prises en pension spéciales et aux cessions en pension à un jour et établissement du niveau cible des soldes de règlement pour le lendemain
- Aucun changement d'ordre politique
- Élargissement temporaire de l'éventail de titres admissibles dans le cadre des opérations à un jour
- Conclusion d'une série de prises en pension à plus d'un jour garanties par une gamme de titres plus large que celle acceptée normalement
- Accroissement de la liste des garanties admissibles dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités (ajout de certains types de PCAA et de titres du Trésor américain)
- Modification de la *Loi sur la Banque du Canada* [paragraphe 18.1(1)] : pour tenir compte de circonstances « exceptionnelles », la politique permettra d'utiliser un éventail élargi de titres dans le cadre des opérations de rachat
- Possibilité de recourir aux prêts de titres à plus d'un jour ainsi qu'aux facilités de prêt à plus d'un jour



Les opérations d'injection de liquidités de la Banque du Canada depuis août 2007 Interventions et évolution des politiques

Recommandations

4. Veiller à ce que les problèmes de liquidité transfrontaliers puissent être résolus.
5. Accroître les communications en périodes de tensions.
6. Réduire le discrédit qui accompagne le recours au mécanisme permanent d'octroi de liquidités.
7. Atténuer l'aléa moral.

Mesures et évolution des politiques

- Ajout de titres du Trésor américain à la liste des garanties admissibles dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités
- Maintien de l'accord de swap conclu entre la Banque du Canada et la Réserve fédérale
- Communications concernant les opérations
- Discours prononcés par les membres du Conseil de direction
- Préavis au sujet des conditions qui amèneraient la cessation des opérations de prises en pension à plus d'un jour
- Il n'y a guère de préjugés défavorables associés au mécanisme permanent d'octroi de liquidités.
- Ce devrait être le cas de la facilité de prêt à plus d'un jour.
- Élaboration de principes directeurs relatifs aux interventions